HK/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2016-<u>055</u> PRES/PM/ MATDSI portant convocation du corps électoral pour les élections municipales du 22 mai 2016.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISALF Nº 00044

VU la Constitution ;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement;

la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs;

VU le décret n°2011-509/PRES/PM/MATDS du 02 août 2011 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);

VU le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 février 2016;

DECRETE

ARTICLE 1: Le corps électoral, objet de l'article 249 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001, ensemble ses modificatifs, portant Code électoral, est convoqué le dimanche 22 mai 2016 pour l'élection des conseillers municipaux.

Le nombre total de conseillers municipaux à élire est de dixneuf mille deux cent quarante cinq (19 245). ARTICLE 2: Le scrutin est ouvert à six (06) heures et clos à dix huit (18)

heures.

ARTICLE 3: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 04 mars 2016

Roch Mare Christian KABOKI

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

Intérieure

Simon COMPAORE